

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. G�r�me FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secr�taire de S�ance : Mme Monique VUILLEMIN
Affich� le :	<i>S�ance du Mardi 24 septembre 2019</i>	

Personnes excus es/absentes :

- DAMPIERRE : Mme Joss BERNARD ;
- EVANS : M. Herv  BOUVERESSE ; M. Jean-Luc HUDRY ;
- FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES ; Mme Christine MAUFFREY ;
- LA BRETENIERE : M. Joseph ROY ;
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET ; M. Christian RICHARD ; Mme Jessica RAMEL ;
- OUGNEY : M. Anthony DEMOUSSEAU ;
- RANS : M. St phane MONTRELAY ;
- ROUFFANGE : M. Didier TISSOT ;
- SERRE LES MOUILLERES : M. Claude TERON.
- THERVAY : Mme Marie-H l ne VERMOT DESROCHES
- VITREUX : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a  t  convoqu  le mardi 24 septembre 2019   20h00   la salle des f tes de GENDREY sous la pr sidence de M. G r me FASSET, Pr sident de la Communaut  de Communes JURA NORD.

La s ance du Conseil Communautaire a d but    20h08 et a  t  lev e   21h36.

Le pr sent compte-rendu fait r f rence   l'ordre du jour, envoy    tous les d l gu s communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation des PV des s ances du 26 juin 2019 et 2 juillet 2019 et d signation d'un secr taire de s ance*

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimit , le Conseil Communautaire, apr s en avoir d lib r  :

- **approuve le proc s-verbal de la s ance du Conseil Communautaire du 26 juin 2019,**
- **approuve le proc s-verbal de la s ance du Conseil Communautaire du 2 juillet 2019,**
- **nomme Madame Monique VUILLEMIN comme secr taire de s ance.**

Vot    l'unanimit 

- b. *Etat des d cisions prises par le Pr sident dans le cadre de sa d l gation*

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des d cisions du Pr sident dans le cadre de sa d l gation du Conseil.

- c. *Convention d'exp rimentation d'une solution BERGER LEVRAULT*

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention,
- accepte les termes de ladite convention,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. Constitution d'un Comité de Pilotage pour le suivi des diagnostics de vulnérabilité au ruissellement et de sensibilité des sols agricoles à l'érosion suite aux inondations de mai et juin 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de constituer un Comité de Pilotage pour le suivi des deux diagnostics relatifs aux inondations de mai et juin 2018 ;
- installe et désigne les personnes ci-dessous en tant que membres du Comité de Pilotage :
 - Collège « élus »**
 - Monsieur le Président,
 - Monsieur le Maire de la commune d'Ougney,
 - Monsieur le Maire de la commune de Pagney,
 - Monsieur le Maire de la commune de Dammartin-Marpain,
 - Monsieur le Maire de la commune d'Etrepigny,
 - Monsieur le Maire de la commune de Taxenne,
 - Monsieur le Maire de la commune de Saligney,
 - Monsieur le Maire de la commune de Dampierre,
 - Monsieur le Maire de la commune de Ranchot,
 - Monsieur le Maire de la commune de Sermange,
 - Monsieur le Maire de la commune de Gendrey,
 - Madame le Maire de la commune de Mutigney,
 - Madame le Maire de la commune de Romain,
 - Monsieur Jean-Louis MORLIER, élu de la commune de Rans,
 - Monsieur Régis CHOPIN, élu de la commune d'Orchamps.
 - Collège « administrations »**
 - Un représentant de la DDT 39 ;
 - Des représentants du Département du Jura (2 élus et 2 techniciens) ;
 - Monsieur le Directeur du SMAMBVO (Syndicat Mixte Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon) ;
 - Monsieur le Directeur du SMDL (Syndicat Mixte Doubs Loue Doubs, Ognon).

2. FINANCES

a. Décision modificative n°2 – BP PRINCIPAL 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2019 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL
Année 2019
Décision modificative n°2

N_Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires
21	2186	Autres immobilisations corporelles		MJN		400,00 €		Projet médiathèque subventionné
23	2313	Constructions	GYMN2	BAT	GYM	20 000,00 €		travaux supplémentaires
020	020	Dépenses imprévues (investissement)		BAT		- 20 400,00 €		
Total Investissement						- €	- €	

N_Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires
011	6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques)		MJN		600,00 €		Projet médiathèque subventionné
74	7478	Autres organismes		MJN			800,00 €	Projet médiathèque subventionné
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		ECO		500,00 €		subvention mission locale modification nombre d'habitants
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres		SCD	PRIMFRAIS	287,00 €		Subvention supplémentaire délibérée
022	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		BAT		- 387,00 €		
Total Fonctionnement						600,00 €	800,00 €	

Voté à l'unanimité

b. *Décision modificative n°2 – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2019 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Année 2019

Décision modificative n°2

N_Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires
23	2313	Constructions	STEP GENDR	ASSCO	STEP GEND	10 000,00 €		sous évaluation budgétaire
23	2313	Constructions		ASSCO	ASSORCH	50 000,00 €		travaux sur réseaux non prévus
23	2313	Constructions	STEP ORCHAMPS	ASSCO	ASSORCH	- 60 000,00 €		
Total Investissement						- €	- €	

Voté à l'unanimité

c. *Création d'un Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la création d'un budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » en nomenclature M4 « Services Publics Industriels et Commerciaux » ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités administratives pour créer ce budget ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. *Transfert de l'emprunt « assainissement » à la commune d'Etrepigny : mise en place d'une convention*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte de retransférer cet emprunt à la commune d'Etrepigny,**
- **accepte de rembourser 28,26 % de l'emprunt à la commune d'Etrepigny,**
- **se prononce favorablement sur cette convention ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au transfert de cet emprunt à la commune d'Etrepigny.**

Voté à l'unanimité

e. *Modification du tarif relatif à la facturation lorsque la CCJN met à disposition des bâtiments et du matériel lors du festival NO LOGO et application d'un tarif « Assainissement »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE / 2 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la modification du tarif à 420,00 € au lieu de 820,00 € comme initialement prévu,**
- **valide et fixe le tarif à 2 100,00 € pour la consommation de l'assainissement pendant la durée du Festival No Logo ;**
- **autorise le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

3. RH

Tous les points relatifs aux ressources humaines sont reportés au prochain Conseil Communautaire.

4. BATIMENT – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

a. *Instauration et fixation de tarifs relatifs à du nouveau matériel*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte l'instauration des nouveaux tarifs ci-dessous ;**
- **fixe les tarifs suivants :**

CODE	INTERVENTIONS POSSIBLES	TARIF HORAIRE
16	Minipelle location avec chauffeur	50,00 €
17	Tracteur agricole avec outil	50,00 €

- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et notamment les avenants des conventions en cours.**

Voté à l'unanimité

b. *Projets de travaux VRD ou autres sur les communes : point d'information*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il convient de trouver un accord entre la CCJN et les communes quand il y a des travaux à faire pour éviter les problèmes budgétaires notamment.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

c. *Modification du budget prévisionnel relatif aux diagnostics de vulnérabilité au ruissellement et de sensibilité des sols agricoles à l'érosion suite aux inondations de mai et juin 2018 et demandes de subventions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la modification du budget prévisionnel de l'opération ainsi que du plan de financement prévisionnel ;**
- **autorise Monsieur le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter les aides financières ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses liées à l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

5. CULTURE – ASSOCIATIONS

a. *Convention de mise à disposition de mobiliers avec l'Ecole de Musique et de Danse à Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place d'une convention de mise à disposition de mobiliers entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Ecole de Musique et de Danse à Orchamps ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour l'achat et la mise à disposition du mobilier.**

Voté à l'unanimité

b. Convention avec l'association « Artistes et Compagnie »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les termes de cette convention ;**
- **approuve ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**

Voté à l'unanimité

c. Modification de la régie de recettes de la médiathèque

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur les modifications de la régie de recettes ci-dessus.

Voté à l'unanimité

d. Modification du règlement intérieur de la médiathèque

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les modifications du règlement intérieur de la médiathèque Jura Nord,**
- **décide d'adopter le règlement intérieur de la médiathèque Jura Nord en annexe,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce règlement intérieur et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. Attribution d'une subvention à l'association « LE SERPOLET »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Le Serpolet » ;**
- **autorise le versement de cette subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Le Serpolet » ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à la majorité

f. Attribution d'une subvention à l'association « LE CHEVAL COMTOIS DE GENDREY »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Le Cheval Comtois de Gendrey » ;
- autorise le versement de cette subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Le Cheval Comtois de Gendrey » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à la majorité

g. Attribution d'une subvention à l'association « BODEGAZIK »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 600,00 € à l'Association « Bodegazik » ;
- autorise le versement de cette subvention d'un montant de 600,00 € à l'Association « Bodegazik » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à la majorité

h. Attribution d'une subvention à l'association « Comice Agricole du Pays Dolois »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Comice Agricole du Pays Dolois » ;
- autorise le versement de cette subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Comice Agricole du Pays Dolois » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à la majorité

6. ENFANCE JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

a. Modification de la tarification du Multi-Accueil suite au changement de pourcentage de la CAF

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer la grille tarifaire présentée ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- dit que le plancher et le plafond des ressources prises en compte seront actualisés chaque année en référence à la CAF ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches liées à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement du Multi-Accueil ;

- **autorise Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. Instauration et fixation d'un tarif « activités formation » pour le Secteur Jeunes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les termes de cette convention ;**
- **approuve ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**

Voté à l'unanimité

d. Mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux entre la CCJN et la commune d'Evans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la création d'une annexe à la restauration scolaire de l'ALSH à Fraisans qui sera située sur la commune d'Evans ;**
- **accepte la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux avec la commune d'Evans ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. Affiliation à la Ligue de l'Enseignement – Saison 2019/2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte le renouvellement de l'affiliation à La Ligue de l'Enseignement pour la saison 2019/2020 pour les besoins de la Communauté de Communes ;**
- **autorise le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 92,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Président signer le formulaire de demande d'affiliation à La Ligue de l'Enseignement et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

i. Attribution d'une subvention à l'association « PROXY MIAM » pour l'exercice 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

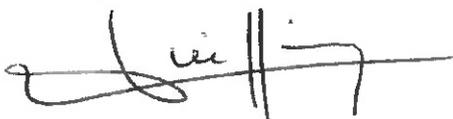
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'Association « PROXY MIAM » ;**
- **autorise le versement de cette subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'Association « PROXY MIAM » ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h36.

Mme Monique VUILLEMIN
Commune de MONTMIREY LE CHÂTEAU



Le Président,
Gérôme FASSETNET



